

## Réunions d'information des nouveaux maires

### **Service : Sécurité Prévention des Risques naturels, technologiques et routiers**

#### 1 – Thème traité

#### **Éducation routière**

#### 2 – Textes de référence

Arrêté du 08 janvier 2001 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière.

#### 3 – Rappel de la problématique et développement

La cellule « éducation routière » dispose d'un effectif de 11 inspecteurs du permis de conduire et de la Sécurité routière (IPCSR), d'une répartitrice des places d'examen (auto-écoles et candidats libres) et d'une déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière (DPSCR). La DPSCR est chargée de l'encadrement de l'activité des IPCSR et veille au bon fonctionnement des établissements d'enseignement de la conduite.

Les IPCSR examinent chaque année près de 14 200 candidats lors des examens pratiques du permis de conduire (environ 12 300 pour la catégorie B, 1300 pour le permis moto et 600 pour le permis poids-lourds). A cela s'ajoute environ 190 journées d'examens de titres professionnels (examens de conducteurs routiers marchandises et voyageurs).

Les examens du permis de conduire se déroulent sur 3 centres principaux (Reims, Châlons-en-Champagne et Epernay) et 3 centres secondaires (Vitry-le-Francois, Sézanne et Sainte-Ménéhould).

Le centre de Reims est le plus important centre d'examen du département de la Marne. Il représente 56 % de l'activité examen du département et dispose d'un nouveau bâtiment depuis octobre 2018 sur le site de la ZAC Croix Blandin.

La partie théorique des examens du permis de conduire est externalisée et est gérée par des opérateurs agréés (la Poste, Dekra, SGS...). Un maillage territorial conséquent permet à chaque candidat (candidat inscrit en auto-école ou individuel) de passer le code dans la ville de son choix.

En 2020, les examens ont été suspendus au niveau national entre le 16 mars et le 8 juin.

Afin d'accélérer la reprise, . près de 600 examens supplémentaires ont été réalisés du 20-06 au 30 septembre, la plupart le samedi. . D'autres examens supplémentaires seront prévus.

2020 a été l'année de la réforme du permis moto, mise en œuvre en mars. Cette réforme visant à réduire l'accidentalité et la mortalité des motards se traduit notamment par une nouvelle épreuve théorique moto et une épreuve pratique en circulation plus longue permettant l'évaluation de la technique de la trajectoire de sécurité (manière d'aborder les courbes, virages sur la route, placement sur la chaussée).

Le Bureau Éducation Routière délivre le label qualité des formations permettant aux établissements d'enseignement de la conduite (30 %) de proposer le permis à un euro/jour, et diverses formations (permis B96 pour permettre de tracter une remorque avec un véhicule léger, formation des usagers détenant un permis boîte automatique en vue d'une obtention de permis à boîte manuelle). Il veille au respect des engagements pris par ces établissements en procédant à des audits qualité réguliers.